

BULLETIN de LIAISON

—*—*—*—*—

Jeudi 18 mai 1995 : réunion mensuelle à 20 H 30 au Complexe Municipal du SABLON
48, rue Saint Bernard

Ordre du jour :

- compte rendu de la séance d'avril ;
- l'ornithologie lorraine : le BUSARD cendré, son étude, sa protection, présentée par un animateur de la Ligue de la Protection des Oiseaux - L.P.O. LORRAINE ;
- divers.

SORTIES :

* Dimanche 11 juin :

La flore des côteaux calcaires de LORRY et son environnement géologique, avec F. PAUTZ et C. PAUTROT. Rendez-vous à 14 H 30 devant l'Eglise de LORRY (près de MARDIGNY).

* Samedi 24 juin (ou 17) :

sortie en forêt domaniale de REMILLY, proposée par B. DUBREUIL toute la journée (9 H 30 - 17 H 00) - repas tiré du sac. La date définitive et le lieu de rendez-vous seront communiqués dans les plus brefs délais par J. Louis NOIRE.

- * 20 ou 21 mai : Bagnage des oiseaux à la Station Ornithologique de BOULIGNY
- * 3 ou 4 juin : ARRAINCOURT/57 - étang d'HOLACOURT
- * 17 ou 18 juin : Programme : suivi temporel des oiseaux communs par J. MEGUIN,
- * 1 ou 2 juillet : C. LE BIHAN, C. GAULTIER-PEUPION, N. STEFFENS
(prendre contact avec J. MEGUIN : 87.52.58.89 - après 20 H 00.

—*—*—*—*—

Compte rendu de la séance du 16 MARS 1995

Présents : Mmes ARMAND, COURTADE, DURAND, IFFLY-GREVILLIOT, JOLIVALD, KUNTZNER, PETERNEL, SAINT-LAGER, STEFFENS, THIEBAUT, TRICHIES
MM. ALBERTUS, GERARD, GRANDATI, HAMON, HERRIOT, Dr HOEFLER, IFFLY, LEMOINE, MARLIN, MEGUIN, NOIRE, PAUTZ, PAX, PETERNEL, PICARD, REMY, RENNER, SCHAEFFER, SCHUTZ, SCHWALLER, STEINER, TRICHIES ;

Excusés : Mmes ALBERTUS, BALIN, FEUGA, GALLAND, GAULTIER-PEUPION, MAUJEAN, ROLLET,
MM. FEUGA, COURTOIS, LE BIHAN, MATHIEU, SCHNEIDER.

Le Président ouvre la séance devant une assemblée nombreuse et pour la circonstance jeune.

.../...

Il signale plusieurs manifestations naturalistes auxquelles sont vivement conviés les membres de la S.H.N.M. :

- * journée ornithologique du 19 mars dont celle de la MAXE organisée par notre collègue PAUTROT ;
- * réunion des Amis du Jardin Botanique du Col de Saverne, le 28 mars ;
- * journées de l'environnement du samedi 3 juin au dimanche 11 juin ;
- * colloque international sur la biodiversité et gestion des écosystèmes pairiaux organisé les 8, 9 et 10 juin à METZ.

Le Président remercie ensuite Mme IFFLY-GREVILLIOT, jeune phyto-écologiste qui travaille sous la direction de notre collègue, le Pr S. MULLER, et qui a bien voulu nous présenter un exposé sur

**"la végétation prairiale dans la vallée de la MEUSE,
impact de l'agriculture et mesures de protection"**

Vous trouverez, en annexe, le compte rendu de cet exposé.

La conférencière est vivement applaudie et le Président la félicite pour ce travail (hautement) scientifique et technique.

Suit un débat au cours duquel des questions sont posées au sujet :

- des friches imposées par les directives européennes ;
- des achats de terre par la C.S.L.;
- de l'impact des mesures agro-écologique sur la conservation d'espèces menacées.

--*--*--

DIVERS

- Le Président évoque le problème de la séance d'avril qui tombe normalement en période de vacances printanières.
Après délibération, la date du 20 avril est maintenue.
- Un sujet de préoccupation permanente pour le Président : le manque de sujets de conférence pour animer nos séances mensuelles.
- Mme COURTADE toujours très active, nous montre un crâne de daim de 2 à 3 ans tué le 9 janvier par un lynx dont la présence dans notre région ne devrait plus être mise en doute. Ce daim faisait partie d'une harde élevée dans le fort de PLAPPEVILLE et libérée lors de sa fermeture. Elle signale aussi une enquête sur la disparition des hirondelles publiée dans RUSTICA, enquête effectuée par notre collègue MEGUIN.
- M. TRICHIES nous a rapporté de belles PEZIZES rouges SARCOCYRHA COCCINEA ainsi qu'une GIROMYTRA PERLATA dont il précise les biotopes.

L'ordre du jour est épuisé vers 22 H 30.

--*--*--

LA VEGETATION PRAIRIALE DE LA VALLEE DE LA MEUSE. IMPACT DE L'AGRICULTURE ET MESURES DE PROTECTION.

GREVILLIOT-IFFLY F

La plaine alluviale de la Meuse présente une flore et une faune diversifiées, menacées par les mutations agricoles. C'est pourquoi elle fait l'objet d'une procédure de protection dans le cadre de mesures agro-environnementales: "l'article 19" du règlement socio-structurel de la C.E.E..

Soumises à des crues régulières, les prairies alluviales constituent des écosystèmes particuliers, derniers refuges de certaines espèces animales et végétales. En effet on y trouve le Râle de genêts espèce protégée au niveau national, dont la population est en constante régression et le Courlis cendré. Concernant la flore *Gratiola officinalis*-espèce protégée au niveau national-et *Inula britannica* sont strictement inféodées à ces prairies alluviales. De plus la végétation présente une particularité intéressante: elle est zonée par rapport à la durée d'inondation. Une typologie phytosociologique des prairies de la vallée de la Meuse a été établie en vue d'un suivi de "l'article 19". Des A.F.C. réalisées à partir de 250 relevés ont mis en évidence la succession des groupements végétaux le long d'un gradient topographique qui correspond à des niveaux d'humidité différents. Trois groupements prairiaux principaux ont été distingués:

- au niveau supérieur un groupement mésophile qui correspond au *Colchico-Festucetum pratensis* (CFP), rarement et ponctuellement inondé, occupe les zones les plus élevées de la plaine alluviale. C'est un groupement typiquement prairial, décrit sous le nom d'Arrhénathéraie à colchique dans de nombreuses plaines alluviales du Nord de la France (Seine, Oise, Saône...). Trois sous-associations sont distinguées, mésoxérophile (*brometosum erecti*), mésophile (*typicum*) et mésohygrophile (*filipenduletosum ulmariae*), en contact topographique avec l'association suivante.

- au niveau moyen un groupement mésohygrophile qui correspond au *Senecioni-Oenanthetum mediae* (SOM), longuement inondé, occupe de vastes surfaces à un niveau moyen dans la topographie (Oise, Aisne, Loire...). Comme l'unité précédente, c'est une association prairiale dominée par les graminées; mais ce sont des espèces mésophiles et mésohygrophiles qui caractérisent cette unité intermédiaire. Trois sous-associations ont été distinguées, *colchicetosum autumnale* (en contact avec le CFP), *typicum* et *myosotetosum palustris*, de niveau inférieur.

- au niveau inférieur un groupement hygrophile qui correspond au *Gratiolo-Oenanthetum fistulosae* (GOF) qui colonise les zones basses de la plaine alluviale. C'est la dernière association considérée comme prairiale dans le gradient topographique. Trois sous-associations ont été distinguées, mais une seule semble véritablement prairiale, le *GOF oenanthetosum mediae*, décrit par d'autres auteurs dans les plaines alluviales de la Loire et de la Champagne Crayeuse. Cette sous-association est caractérisée par la persistance de quelques prairiales mésophiles et mésohygrophiles, en compagnie de nombreux héliophytes. Les deux autres sous-associations, *typicum* et *eleocharetosum palustris*, marquent la transition avec les caricaies ou les groupements subaquatiques. Les prairiales régressent fortement et les héliophytes deviennent dominants.

Pendant des siècles l'homme a utilisé ces prairies comme "grenier à foin". Leur diversité floristique permettait une composition minérale équilibrée du fourrage, et les crues annuelles apportaient les sels minéraux favorables à une bonne croissance des végétaux. Ces prairies, qui n'étaient ni amendées ni fumées, connaissaient une exploitation traditionnelle soignée: un fauchage régulier suivi ou non d'un pâturage extensif communautaire (ou vaine pâture). La composition floristique de ces prairies était donc en équilibre stable avec les modes d'exploitation et les facteurs du milieu.

Mais suite aux mutations agricoles, pressenties dès la fin du XIX^{ème} siècle et s'accéléralant après la seconde guerre mondiale, ces prairies, dernier bastion d'une agriculture extensive, sont

remembrées, des chemins sont tracés... et le dernier obstacle au "modernisme" agricole est levé! Il s'en suit d'importants changements dans leur mode d'exploitation:

-drainage des prairies provoquant un assèchement du sol et favorisant la mise en culture, marqué par la forte progression de la culture du maïs et secondairement par celle des céréales.

-fumure et amendement des prairies.

-utilisation de machines de plus en plus perfectionnées permettant une fauche plus rapide, et ayant lieu de plus en plus tôt, surtout avec l'apparition de l'ensilage d'herbe (mi-Mai à début Juin).

-développement du pâturage intensif.

Suite à ces changements on assiste à une banalisation de la flore par altération du milieu:

-régression des groupements de prairies humides suite au drainage, disparition des zones sèches suite aux retournement des terres.

-extension des espèces plus eutrophes suite aux apports d'engrais et disparition/régression des espèces oligotrophes (*Linum catharticum*, *Ophioglossum vulgatum*, *Rhinanthus minor*, *Carex glauca*...).

-enfin raréfaction d'espèces à floraison tardive comme *Gratiola officinalis*, *Teucrium scordium*, *Inula britannica*, *Mentha pullegium*. Ces dernières disparaissent aussi suite au remblaiement des fossés et noues qui constituent leurs écosystèmes refuges.

Il y a progressivement perte de toute l'originalité floristique de la prairie alluviale.

L'avifaune est elle aussi touchée, tout particulièrement le Râle de genêts, espèce nichant tardivement. En effet, les naissances ont lieu du début à la mi-Juin alors que l'ensilage et la fauche ont déjà bien commencé. Ainsi les jeunes quittant le nid à 3-4 jours doivent "fuir devant les faucheuses" et sont déssimés avant d'avoir pu prendre leur envol (environ 30 jours après la naissance).

Des mesures de protection de ces biotopes originaux s'imposent. C'est ainsi qu'en 1991 a été mis en place dans la Meuse une mesure de protection de l'environnement: l'Article 19 du règlement socio-culturel de la C.E.E (n°797/85 modifié), maintenant appelé article 21-24. Cette mesure est basée sur la prise en compte par l'agriculteur du patrimoine naturel. Dans la Meuse, l'agriculteur signant le contrat s'engage, dans des limites stipulées par le contrat et ce pour une durée de 5 ans à:

- conserver les zones sous contrat en prairie de fauche.

- ne pas utiliser de produits phytopharmaceutiques.

- réduire les doses d'engrais (moins de 60 U NPK/ha/an) et le chargement en U.G.B.

à l'hectare.

- reculer la date de fauche (avec trois dates de fauche: 15/06, 01/07 ou 15/07).

Un deuxième type de mesure a été mis en place dans la Meuse, une ACNAT, c'est à dire un rachat de parcelles par le C.S.L. Ces prairies sont ensuite confiées gratuitement (c'est à dire sans bail) à un agriculteur qui s'engage à suivre un cahier des charges type Article 19 (fauche tardive et diminution des doses d'engrais).